

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique



Avenant n°2 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière
placé sous l'autorité du trésorier général des douanes
(opérations de la direction interrégionale des douanes – Bourgogne-Franche Comté-Centre-Val de
Loire)

Les parties à la convention initiale de délégation de gestion,

La direction interrégionale de Bourgogne-Franche Comté-Centre-Val de Loire, représentée par sa
directrice Madame Sophie BERNERT, ci après désigné sous le terme de « délégrant »,

Et



La trésorerie générale des douanes, représentée par sa trésorière, Madame Nadine MORELLE, désignée
sous le terme de « délégataire »,

Ont convenu d'apporter à cette convention les modifications suivantes :

Article 1^{er}

L'annexe à la convention initiale est remplacée par l'annexe au présent avenant.

Fait à Paris, le 07 novembre 2024

<p>Le délégrant, Direction interrégionale des douanes Bourgogne-Franche Comté-Centre-Val de Loire</p>  <p>La directrice interrégionale, Sophie BERNERT</p>	<p>Le délégataire, Trésorerie générale des douanes</p>  <p>Le trésorier général des douanes, Nadine MORELLE</p>
--	---

Visa du préfet

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
La Secrétaire générale
pour les affaires régionales

Anne COSTE de CHAMPERON

ANNEXE

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

0302-CDI2-DI21
0302-DI21-DI21
0348-DP21-DR21
0362-MEFR-CDDI
0362-CDIE-DR21
0723-DR21-DR21
0349-CDBU-CEFI